

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 180/2022

A L'Entreprise SOCOMATS

Après avoir reçu le contrat du marché n° 220/0216/CAB/PROGOUS/S.UB/JCMGB/2022, conclu avec la Province du Sud-Ubangi pour un montant total hors taxe de Francs Congolais un milliard, trois cent quatre millions, six cent vingt-six mille, quatre cent quatre-vingt-six, soixante-quatre centimes (FC 1.304.626.486,64) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 19/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général a.i

Directeur Général ai